

**Projet de recommandation de l'ICCAT sur un plan de remboursement
pour le makaire bleu par Curaçao**

(Document soumis par Curaçao)

RECONNAISSANT une surconsommation du makaire bleu par Curaçao au cours des années précédentes ;

DÉSIREUSE de maintenir les objectifs du plan de rétablissement de l'ICCAT pour le makaire blanc et le makaire bleu ;

NOTANT la volonté de Curaçao de rembourser la surconsommation accumulée et de respecter les mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Le solde négatif total de 2021 est de 22,53 t et devra être remboursé de la manière suivante :
 - 2022 comme première année de remboursement : minimum de 2,53 t
 - 2023 à 2030 (inclus) : minimum de 2,5 t par an
2. Curaçao devra veiller à ce que ce plan soit pleinement respecté et s'assurer, dans la mesure du possible, qu'aucune nouvelle surconsommation ne se produira à l'avenir.
3. Le fait de reconnaître le niveau de remboursement proposé garantira que Curaçao sera en mesure d'adhérer pleinement à ce plan, de rembourser sa surconsommation et d'assurer autant que possible qu'aucune autre surconsommation ne se produira à l'avenir.
4. Curaçao sollicite l'approbation de ce plan par la Commission.